

Déclaration préalable au Comité Technique Spécial des Préfectures du 12 octobre 2021

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

C'est toujours avec un véritable étonnement de constater que de CTSP en CTSP demeure la même consistance vide des ordres-du-jour proposés. Saluons au moins, sur ce point, une trompeuse constance du principe de « fil de l'eau » par le ministère. Encore une fois, FO semble être la seule organisation syndicale et acteur de la défense des personnels pour proposer plus de 10 points supplémentaires. L'administration ne cache plus son désintérêt pour ses personnels en préférant se concentrer uniquement sur la réforme de la haute fonction publique.

Ainsi, depuis des années, de fausses réformes en fausses réformes, le paysage de l'absurde au ministère de l'intérieur défile à vive allure, sans faire cas de l'« humain », sans progrès des personnels, et à chaque fois, notre « maison » prend inexorablement l'eau.

Que dire du PPNG qui a sacrifié « digitalement » les accueils cartes grises et permis de conduire soi-disant pour renforcer les missions régaliennes des préfectures et sous-préfectures, alors que maintenant, le ministère nous ressort un remake PPNG, les MPP2022, pour lesquelles il est offert aux organisations syndicales de se prononcer sur les missions à prioriser.

Qu'en penser ?

Si ce n'est que premièrement le renfort initial PPNG n'a jamais abouti. Faute de trouver des marges actuelles à sacrifier jusqu'en 2025, le ministère se prévaut de repenser les missions prioritaires des préfectures pour planifier la suppression d'effectifs futurs. Secondement, transférer la charge de la responsabilité exclusive des autorités du ministère aux syndicats quant aux choix de missions prioritaires des préfectures à conserver rappelle une pratique managériale de délégation de responsabilités sans définition de moyens et de choix alternatifs qu'usent et abusent certaines catégories de managers spécialistes des risques psychosociaux.

Ne vous en déplaise, toutes les missions régaliennes actuelles des préfectures et des sous-préfectures sont à maintenir pour un véritable Etat de droit et non de pacotille, compensant ses faiblesses par une dégradation volontaire des objectifs régaliens. L'initiative « MPP2022 » démontre que le ministère n'a qu'une vision d'apparat et d'opportunisme stratégiques tributaires des ministères des finances et de la transformation publique : votre principale obsession n'est-elle pas de paraître exemplaire à défaut d'être, faute de moyens et de volonté réelle à défendre la fonction régalienne de l'administration territoriale de l'Etat.

Que dire également du PSATE pavé de bonnes intentions naïves, vides de référence à tout état des lieux de la situation actuelle de fonctionnement et d'organisation des services, voire des bilans des anciennes réorganisations telles issues des CERT, SMOE, SGCD en tête. Il n'en est rien : tout retour d'expérience est potentiellement préjudiciable en terme de fausse bonne gouvernance. C'est à croire que le ministère a pour seul courage de fuir en avant aux fins d'ignorer l'horreur de la réalité que vivent chaque jour les personnels et les services

accablés par la gestion de la crise sanitaire, des crises climatiques locales, par le maintien de la vigilance anti-terroriste et des « fusions » bâclées de directions au-travers des SGCD.

Monsieur le secrétaire général, FO vous rappelle une énième fois que vos personnels au plus près des territoires et acteurs de proximité, sont placés toujours sur tous les fronts, suppléent les carences d'autres structures surtout en cas de crise et maintenant sont plus qu'à bout face un mur sourd et aveugle de votre administration : les personnels pressés, opprimés sans égard et sans respect de leur investissement quotidien ont perdu le sens de leur travail. Leur conscience professionnelle s'émousse de pis en pis. Les relevés des heures travaillées des personnels des préfectures sur les 6 premiers mois de 2021 sont tels que les volumes de jours écrêtés se comptent en dizaine de milliers en métropole et en outre-mer. L'absence de réaction des préfets et sous-préfets locaux, de la DRH et de la DMAT est d'une telle flagrante que FO en déduit que vous vous accommodez du travail fourni non récupéré et non rémunéré par vos personnels. D'ailleurs, M. le ministre de l'Intérieur reconnaît dans sa lettre aux personnels l'investissement et le travail fourni par nos collègues. M. le Ministre, nos collègues attendent des éléments concrets de reconnaissance (augmentation du CIA, des taux de promotion ..)

Enfin, Force est de constater que le poids du dialogue social au ministère de l'Intérieur est fluctuant selon les parties en présence et le périmètre d'appartenance. FO Préfectures et des services du ministère de l'Intérieur rappelle son opposition à la fusion des corps dans les filières administrative et technique. Le ministre a annoncé en conclusion du Beauvau de la Sécurité le retour de la gouvernance RH par le DGPN et le DGGN Quand est-il pour les personnels de préfecture ? Le ministre a-t-il décidé la fin de la fusion des corps ?

FO attend toujours un retour du dernier CTSP, à savoir : :

- ✓ la communication des rapports d'analyse des offres des marchés publics de mise sous pli de propagande électorale concernant les deux sociétés incriminées,
- ✓ l'application sans délai des pénalités à l'encontre des sociétés privées défaillantes,
- ✓ la rémunération rapide et conséquente des personnels réquisitionnés et ce, avec les pénalités précitées.

FO demande au ministère de l'Intérieur une vraie stratégie d'ensemble, d'une vision commune dans l'intérêt unique femmes et des hommes des préfectures, sous-préfectures et SGAMI toujours confrontés à des réformes irréalisables, à une succession de surcharge de travail crise après crise, à des urgences et priorités aléatoires en fonction de l'air du temps.

FO demande au ministre de l'Intérieur de faire cesser immédiatement l'usage des heures supplémentaires écrêtées des personnels des préfectures, des sous-préfectures, des SGCD et des SGAMI.

FO exige du ministre que soient prises les dispositions pour revaloriser leur travail en leur donnant un sens.

FO somme le ministre de respecter la loi et de rémunérer aussitôt l'intégralité des heures supplémentaires écrêtées de tous les personnels.

FO prévient qu'en l'absence de prise de ces mesures vitales, le ministère de l'intérieur devra assumer les burn out et les suicides qui pourraient advenir à l'avenir.

Je vous remercie M. le secrétaire général de votre attention, et de bien vouloir annexer cette déclaration au procès-verbal du comité technique spécial des préfectures.